



Géo17

Politique départementale SIG de la Charente–Maritime

LES INSTANCES DE GEO17

Instaurée en 2011 par délibération du Département, la politique SIG départementale, appelée Géo17, a permis d'engager une large dynamique d'acteurs et de réaliser collectivement des projets dans de nombreux domaines.

Pour cela, Géo17 s'appuie d'une part sur une équipe de spécialistes et d'autre part sur une infrastructure technique performante : la GéoPlateforme17.

La politique départementale S.I.G. est composée de 2 instances : le comité stratégique et le comité d'orientations.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Ses objectifs

- Être un lieu d'échanges et de définition collective des axes de développement et de coopération en matière d'information géographique
- Une politique articulée autour de 5 axes stratégiques :
 - Fédératrice
 - Au service des organismes publics et des citoyens
 - Faisant la promotion de l'information géographique
 - Située entre le niveau local et régional
 - S'appuyant sur un pôle d'expertise consolidé

Ses missions

- Définir une stratégie sur la gouvernance
- Fixer des priorités sur le plan d'actions
- Fournir les moyens et valider un budget annuel
- Définir une stratégie de communication
- Identifier toutes les pistes de coordination et de mutualisation

Ses règles de fonctionnement

La délibération constitutive du Comité Stratégique a donné le cadre général de la composition initiale du Comité, conçue autour d'une gouvernance restreinte composée de 6 acteurs d'envergure départementale .

Sa composition est la suivante :

- Le Conseil Départemental qui assure la présidence du Comité
- Le Syndicat des Eaux
- Le SDEER
- Le Syndicat de la Voirie
- Le SDIS
- Soluris

LE COMITÉ D'ORIENTATIONS

Ses objectifs

- D'assurer la cohérence et la mise en œuvre de la politique SIG départementale en déclinant et en coordonnant la mise en œuvre des actions opérationnelles
- De faire des propositions : actions, budget annuel.
- De rendre compte des missions réalisées au Comité Stratégique : rôle d'interface de l'animateur du Comité d'Orientation

- Mettre en œuvre la feuille de route validée par le Comité Stratégique
- Proposer des objectifs opérationnels par rapport aux stratégies définies
- Avoir son propre périmètre de délégation nécessaires à son fonctionnement (technique, sujets traités, méthodes de travail ou parfois dans l'exécution budgétaire sous limite à définir)
- Être un relais vis-à-vis des échelons régionaux et nationaux

Sa composition et son animation

- Composé de 25 partenaires : les 6 membres financeurs de Géo17, les 9 anciens sites fédérateurs (2 Pays, 3 agglos et 4 CDC), la DDFIP, la DDTM, les CCI, 17, Numérique, ENEDIS, l'OGE, l'UNIMA, CMT, l'Université de La Rochelle, l'AMF, et la Chambre d'Agriculture.
- 3 critères d'éligibilité pour l'entrée d'un nouveau partenaire :
 - Etre un organisme ayant une mission de service public
 - S'engager en signant la charte d'adhésion
 - Etre un organisme qui apporte en nature (donnée, temps de travail, expertise).
- Pour son fonctionnement : 1 charte d'adhésion + 1 cotisation pour un montant annuel de 1 000€.

Pour tous renseignements
contactez le pôle S.I.G. de Géo17
sig@soluris.fr / 05 46 92 80 79